



**Institut National de
Jeunes Sourds**
INJS Chambéry

33, rue de l'Épine
73160 Cognin

Service des admissions
et de la scolarité

tél. : 04 79 75 58 99

Courriel : scolarite@injs.fr

Affaire suivie par :

Cognin, le

Le directeur,

à

M. Mme

Objet : Demande d'admission.

Pièces jointes : - Fiche de renseignement médicaux
- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche des documents à fournir

Madame, Monsieur,

Vous demandez l'admission de votre enfant à l'INJS ou au SSEFS de l'INJS. Il vous revient de contacter préalablement la MDPH de votre département pour lui obtenir une notification d'orientation nécessaire pour intégrer l'établissement. Le délai d'obtention de cette notification est de plusieurs mois.

Vous devez parallèlement constituer le dossier de votre enfant à l'INJS, le plus tôt possible. Vous trouverez ci-joint, la liste des documents qui nous sont nécessaires. A réception du dossier complet, le service des admissions et de la scolarité de l'Institut vous proposera un rendez-vous pour une première rencontre et l'évaluation de votre situation.

Suite à cette rencontre, nous vous enverrons une synthèse de notre évaluation, avec la réponse à votre demande d'admission. Dans l'éventualité d'un accord sur son admission, celle-ci se fera dans la limite des places disponibles. A défaut, votre enfant sera placé sur liste d'attente. Vous devrez, nous transmettre la notification de la prise en charge de votre enfant établie par la MDPH de votre département.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision nécessaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Ludovic LOTODE